

COMMUNE DE VOUGY
B.P. 21
74130 VOUGY

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
VOUGY
DU 09 DECEMBRE 2008

Réuni sous la présidence de M. Alain SOLLIET, Maire, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

1 - acquisition véhicule

Le véhicule communal IVECO volé le 22 octobre 2008, n'a pas été retrouvé, il est donc indispensable d'acquérir un nouveau véhicule. La proposition faite par RENAULT TRUCKS est retenue.

2 - Adhésion commune de BRISON à la CCFG

Considérant que les Maires des 5 communes membres de la CCFG ont souhaité mettre l'accent sur la solidarité des communes entre elles, ils sont enclin à inclure dans leur périmètre de nouvelles petites communes rurales telle que la commune de BRISON, l'adhésion de la commune de la Commune de BRISON au sein de la Communauté de Communes Faucigny Glières est acceptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

3 - Modification statuts de la CCFG

Considérant les conséquences statutaires de l'intégration d'une commune supplémentaire à la CCFG, il est nécessaire de modifier les articles 1 et 4. Le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte la nouvelle rédaction des articles 1 et 4 des statuts de la CCFG ; le reste des statuts demeure inchangé, étant précisé que pour l'exercice de sa compétence « tourisme », la CCFG sera membre du SIVOM des Villages du Faucigny en représentation-substitution de la Commune de BRISON

4 - Construction mur anti-bruit

Il est décidé la construction d'un mur anti-bruit en prolongation de celui existant, entre les Ets HILITTE et les riverains. Il est décidé de recourir à l'appel d'offres ouvert pour la dévolution des travaux.

5 - Convention de servitude de passage - Lotissement VIABLO

Monsieur le Maire est autorisé à signer un acte consentant des servitudes de passage à tous usages avec le droit d'implanter dans le sous-sol tous réseaux d'eaux usées, eau potable, eaux pluviales, France Télécom, EDF, gaz, etc..., ces travaux seront réalisés par la Sté VIABLO et à ses frais, l'assiette de cette servitude, qui constituera la voirie, sera rétrocédée à la commune dès l'achèvement des travaux, notamment le goudronnage.

6 - Candidature aux Jeux Olympiques de la ville d'ANNECY

La ville d'ANNECY s'est déclarée candidate au nom de toute la Haute-Savoie à l'organisation des Jeux Olympiques d'Hiver de 2018, le Conseil Municipal, soucieux d'en renforcer le poids, déclare apporter son soutien à la candidature d'ANNECY, et demande à l'Association des Maires de se faire le relais de son soutien auprès du Comité d'Organisation.

Vu pour être affiché le 15 décembre 2008
conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

